REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OLORON SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES

യയയ

SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018

യയയ

Etaient présents :

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,

M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANTA,

M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON,

Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoints,

Mme Maïté POTIN, M. Didier CASTERES, Mme Aracéli ETCHENIQUE,

M. André LABARTHE, Mme Valérie SARTOLOU, M. Michel ADAM,

Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES, M. Jacques NAYA, Mme Carine NAVARRO,

M. David CORBIN, Mme Ing-On TORCAL, M. Francis MARQUES,

M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT,

Mme Aurélie GIRAUDON, M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET,

M. Jean-Pierre ARANJO, M. Patrick MAILLET, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Mme Dominique FOIX donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.
Mme Henriette BONNET donne pouvoir à Mme Denise MICHAUT.
Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à Mme Ing-On TORCAL.
M. André VIGNOT donne pouvoir à M. Gérard ROSENTHAL.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 29 Nombre de votants : 33

Monsieur Gérard ROSENTHAL a été désigné Secrétaire de séance.

യയയ

1 - CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES - RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES POUR LES EXERCICES 2012 ET SUIVANTS

Monsieur le Maire expose que la Chambre Régionale des Comptes a transmis le 20 août 2018, le rapport d'observations définitives sur le contrôle des comptes et de la gestion de la Commune d'Oloron Sainte-Marie pour les exercices 2012 et suivants.

Vu le rapport joint à la présente,

LE CONSEIL MUNICIPAL, PREND ACTE du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes pour les exercices 2012 et suivants.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 24 septembre 2018. Suivent les signatures.-

Pour le Maire, l'Adjoint,

Daniel LACRAMPE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 27/09/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 27/09/2018